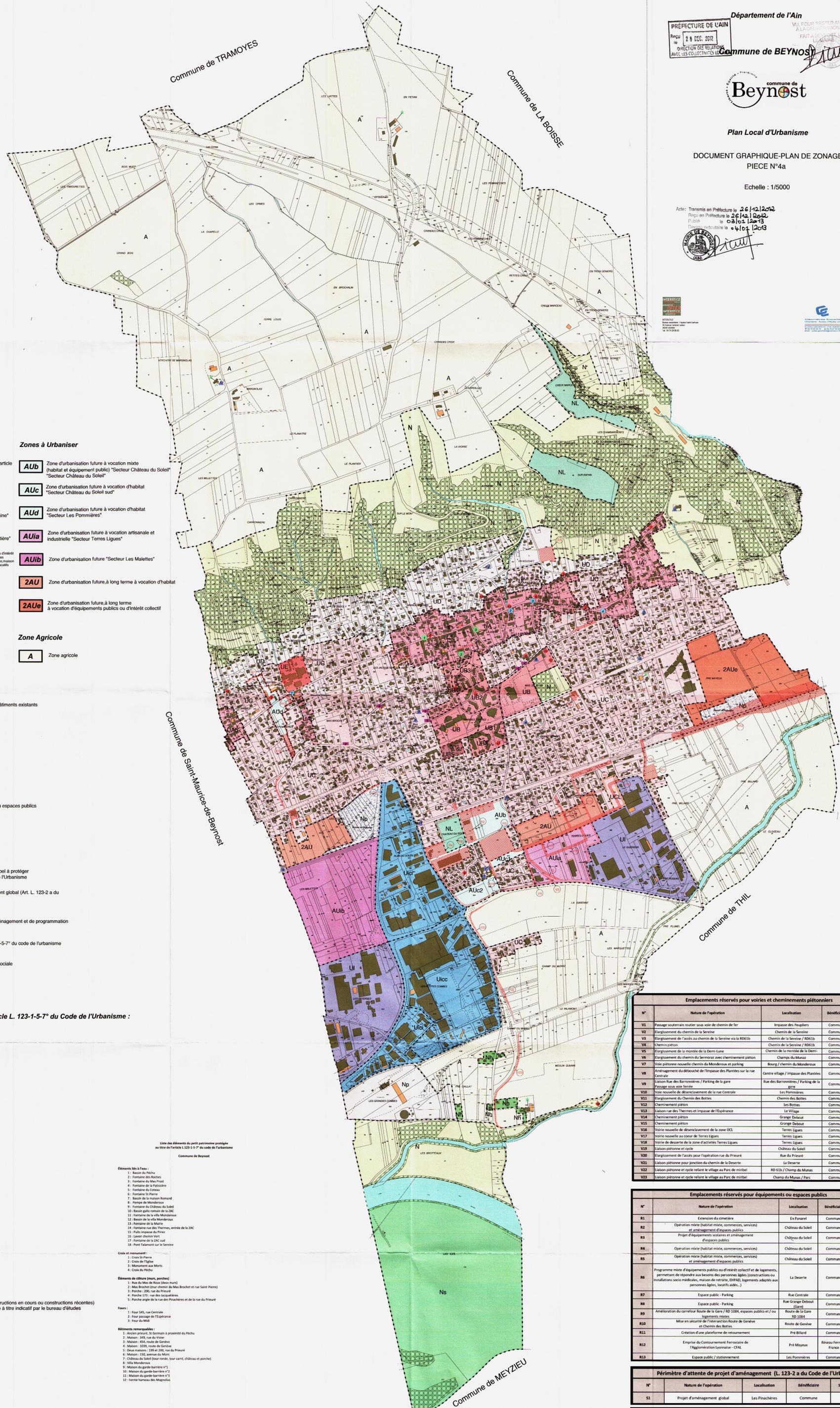
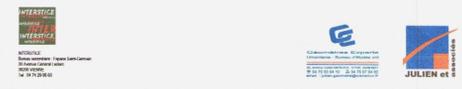


Acte Transmis en Préfecture le 26/12/2012
 Reçu en Préfecture le 26/12/2012
 P. L. U. N° 03/104/12013
 Date de publication le 04/01/2013



- Zones Urbaines**
- UA** Centre ancien (secteur protégé au titre de l'article L. 123-1-7° du code de l'urbanisme)
 - UB** Nouveau centre
 - UC** Zone d'extension urbaine "Secteur de la Plaine"
 - UD** Zone d'extension urbaine "Secteur de la Côteira"
 - UE** Zone à vocation de programme mixte d'équipements publics ou d'intérêt collectif et de logements permettant de répondre aux besoins des personnes âgées (constructions ou installations socio-médicales, maison de retraite, EHPAD, logements adaptés aux personnes âgées, locaux adaptés...)
 - Ui** Zone d'activité à dominante industrielle
 - Uic** Zone d'activité à dominante commerciale
- Zones à Urbaniser**
- AUb** Zone d'urbanisation future à vocation mixte (habitat et équipement public) "Secteur Château du Soleil"
 - AUc** Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat "Secteur Château du Soleil sud"
 - AUd** Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat "Secteur Les Pommiers"
 - AUia** Zone d'urbanisation future à vocation artisanale et industrielle "Secteur Terres Ligues"
 - AUib** Zone d'urbanisation future "Secteur Les Malettes"
 - 2AU** Zone d'urbanisation future à long terme à vocation d'habitat
 - 2AUe** Zone d'urbanisation future à long terme à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif

- Zones Naturelles**
- N** Zone naturelle
 - NL** Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Nh** Zone naturelle permettant la gestion des bâtiments existants
 - Np** Zone naturelle à vocation de services et d'équipements publics ou d'intérêt collectif
 - Ns** Zone naturelle sensible (Natura 2000)
- Zone Agricole**
- A** Zone agricole

- Les autres prescriptions**
- R1** Emplacement réservé pour équipements ou espaces publics
 - V1** Emplacement réservé pour voiries
 - Emplacements boisés classés
 - Ripisylve de la Serenne et du Canal de Miribel à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
 - S1** Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (Art. L. 123-2 a du Code de l'Urbanisme)
 - Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
 - Secteur protégé au titre de l'article L. 123-1-5-7° du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé au titre de la mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme :

- Patrimoine bâti à protéger**
- Maisons et constructions remarquables
 - Fours remarquables
 - Murs remarquables
 - Bassins et fontaines remarquables
 - Croix et monuments remarquables

- Autres éléments de légende**
- Bassin de rétention
 - Stège d'exploitation agricole

- Avvertissement :**
- Les bâtiments de couleur bleue (constructions en cours ou constructions récentes) sont portés sur le document graphique à titre indicatif par le bureau d'études
- Éléments de Patrimoine protégé au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme**
- Commune de Beynost
- Éléments de Patrimoine :**
- Éléments de Patrimoine :**
 - Bassin du Pêche
 - Fontaine des Roches
 - Fontaine du May Prieur
 - Fontaine de la Pastissière
 - Fontaine de Côtéira
 - Fontaine St Pierre
 - Bassin de la maison Romand
 - Pompe de Mondereux
 - Fontaine de Châteaufort du Soleil
 - Bassin gaulois romain de la ZAC
 - Fontaine de la ville Mondereux
 - Bassin de la ville Mondereux
 - Fontaine de la Mairie
 - Fontaine rue des Thèmes, entrée de la ZAC
 - Faïts romains du Prieur
 - Lavoir Chateau Vert
 - Fontaine de la ZAC sud
 - Pont Trainant sur la Serenne
 - Croix et monuments :**
 - Croix St Pierre
 - Croix de l'Église
 - Monument aux Morts
 - Croix de l'Église
 - Éléments de Patrimoine (autres, anciens) :**
 - Rue de Més de Ros (deux murs)
 - Mas Brochet (sur chemin du Mas Brochet et rue Saint Pierre)
 - Fontaine 200, rue du Prieur
 - Fontaine 173, rue des Jacquarins
 - Fontaine anglaise de la rue des Franchères et de la rue du Prieur
 - Fours :**
 - Four 545, rue Centrale
 - Four passage de l'Épauvance
 - Four du Midi
 - Bâtiments remarquables :**
 - Maison 191, rue de la Vierge
 - Maison 389, rue du Vieux
 - Maison 426, rue de Genève
 - Maison 1039, rue de Genève
 - Deux maisons 139 et 200, rue du Prieur
 - Maison 150, avenue du Mont
 - Château de Soleil (tour ronde, tour carré, château et porche)
 - Villa Mondereux
 - Maison du garde-barrière n°1
 - Maison du garde-barrière n°2
 - Maison du garde-barrière n°3
 - Verre hameau des Mésolignes

N°	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire	Surface de plateforme ou surface
V1	Passage souterrain routier sous voie de chemin de fer	Impasse des Peupliers	Commune	15 m
V2	Élargissement du chemin de la Serenne	Chemin de la Serenne	Commune	10 m
V3	Élargissement de l'accès au chemin de la Serenne via la RD61b	Chemin de la Serenne / RD61b	Commune	10 m
V4	Chemin piéton	Chemin de la Serenne / RD61b	Commune	3 m
V5	Élargissement de la montée de la Demi Laine	Chemin de la montée de la Demi Laine	Commune	5 m
V6	Élargissement du chemin de terre avec cheminement piéton	Champs du Marais	Commune	10 m
V7	Voie piétonne nouvelle chemin du Mondereux et parking	Road / chemin du Mondereux	Commune	8 m
V8	Aménagement du débouché de l'Impasse des Plantées sur la rue Centrale	Centre village / Impasse des Plantées	Commune	40 m ²
V9	Liaison Rue des Baronniers / Parking de la gare	Rue des Baronniers / Parking de la gare	Commune	8 m
V10	Voie nouvelle de désenclavement de la rue Centrale	Les Pommiers	Commune	15 m
V11	Élargissement du Chemin des Bottes	Chemin des Bottes	Commune	5 m
V12	Cheminement piéton	Les Bottes	Commune	5 m
V13	Liaison rue des Thèmes et Impasse de l'Espérance	Le Village	Commune	5 m
V14	Cheminement piéton	Grange Debut	Commune	5 m
V15	Cheminement piéton	Grange Debut	Commune	5 m
V16	Voie nouvelle de désenclavement de la zone UCL	Terres Ligues	Commune	10 m
V17	Voie nouvelle au cœur de Terres Ligues	Terres Ligues	Commune	15 m
V18	Voie de desserte de la zone d'activités Terres Ligues	Terres Ligues	Commune	12 m
V19	Liaison piétonne et cycle	Château du Soleil	Commune	8 m
V20	Élargissement de l'accès pour l'opération rue du Prieur	Rue du Prieur	Commune	130 m ²
V21	Liaison piétonne pour jonction du chemin de la Déserte	La Déserte	Commune	5 m
V22	Liaison piétonne et cycle reliant le village au Parc de miribel	RD 61b / Champ du Marais	Commune	5 m
V23	Liaison piétonne et cycle reliant le village au Parc de miribel	Champ du Marais / Parc	Commune	5 m

N°	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire	Surface approximative (sauf information)
R1	Extension du cimetière	En Panarel	Commune	3 600 m ²
R2	Opération mixte (habitat mixte, commerces, services) et aménagement d'espaces publics	Château du Soleil	Commune	9 760 m ²
R3	Projet d'équipements scolaires et aménagement d'espaces publics	Château du Soleil	Commune	13 400 m ²
R4	Opération mixte (habitat mixte, commerces, services)	Château du Soleil	Commune	4 600 m ²
R5	Opération mixte (habitat mixte, commerces, services)	Château du Soleil	Commune	9 160 m ²
R6	Programme mixte d'équipements publics ou d'intérêt collectif et de logements, permettant de répondre aux besoins des personnes âgées (constructions ou installations socio-médicales, maison de retraite, EHPAD, logements adaptés aux personnes âgées, locaux adaptés...)	La Déserte	Commune	1,5 ha
R7	Espace public - Parking	Rue Centrale	Commune	245 m ²
R8	Espace public - Parking	Rue Grange Debut (Eclair)	Commune	2 700 m ²
R9	Amélioration du carrefour Route de la Gare / RD 1084, espaces publics et voirie	Route de la Gare RD 1084	Commune	1 075 m ²
R10	Mise en sécurité de l'intersection Route de Genève et Chemin des Bottes	Route de Genève	Commune	1 130 m ²
R11	Création d'une plateforme de retournement	Pré Billard	Commune	2 973 m ²
R12	Emprise du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise - CVA	Pré Mayeux	Commune	3,8 ha
R13	Espace public / stationnement	Les Pommiers	Commune	570 m ²

N°	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire	Surface approximative
S1	Projet d'aménagement global	Les Pinachères	Commune	5880 m ²

N°	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire	Surface approximative (sauf information)
L1	Opération comprenant 100% du programme en logements locatifs sociaux	Rue du Prieur	Commune	1 790 m ²
L2	Opération comprenant 100% du programme en logements locatifs sociaux	Grange Debut	Commune	8680 m ²